



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

*L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 32*

*Nombre de votants : 34*

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRÈRE

### ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Philippe LANGLOIS, pouvoir à Ihsane ROUX, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D003\_300126**

**COMMUNE DE TOUQUES**  
**VENTE D'UN TERRAIN SIS RUE DU CHEMIN DU ROY CADASTRE AC**  
**n°102p**  
**Régularisation**  
**Autorisation**

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est propriétaire de la parcelle cadastrée section AC n°102, située sur le territoire de la commune de Touques. Cette parcelle a été acquise à l'amiable, par acte notarié, en date du 23 décembre 2016, auprès de la société VEOLIA-SETDN (Société des Eaux de Trouville-Deauville et Normandie).

La Société LOUISE, représentée par Monsieur Viktor SELEVER, propriétaire

de la parcelle limitrophe cadastrée section AC n°100, a sollicité, auprès de la Communauté de Communes la cession d'une portion de 272 m<sup>2</sup> de la parcelle AC n°102, en vue de régulariser une situation ancienne d'occupation. En effet, le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite établi le 22 août 2023 a révélé que la clôture en pieux béton et le mur constitutifs de la limite apparente, entre les parcelles AC n°100 et AC n°102, ne correspondent pas à la limite de propriété issue des documents cadastraux. Il ressort de cette analyse que la Société LOUISE occupe, de fait, une emprise de 272 m<sup>2</sup> sur la parcelle AC n°102.

Par courrier en date du 5 août 2025, la Société LOUISE, représentée par son associé unique et gérant, Monsieur Viktor SELEVER, a fait connaître son intention d'acquérir la partie concernée de la parcelle AC n°102p, correspondant à l'empiétement constaté. Un accord de principe est intervenu en vue de la cession, le prix ayant été fixé à 100 000 euros net vendeur (hors frais d'acquisition). Les frais de vente, ainsi que l'ensemble des frais annexes, notamment ceux relatifs au notaire et au géomètre, seront intégralement supportés par l'acquéreur. La Société LOUISE a confirmé formellement son acceptation du prix arrêté par la Communauté de Communes.

La Direction Générale des Finances Publiques - division des missions domaniales - a été consultée en date du 24 septembre 2025.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la vente de la parcelle de terrain située à Touques, cadastrée section AC n°102p, d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, à la SCI LOUISE, au prix de vente de 100 000 euros net (hors frais de vente et frais annexes - dont frais notariaux et de géomètre - en sus à la charge de l'acquéreur);
- habiliter son Président, ou son Vice-Président le représentant, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant ;
- désigner Maître Maxime GRAILLOT, Notaire associé à DEAUVILLE, pour établir les actes et tous documents nécessaires à cette opération.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** son Président à procéder à la vente de la parcelle de terrain située à Touques, cadastrée section AC n°102p, d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, à la SCI LOUISE, représentée par M. Viktor SELEVER, au prix de vente de 100 000 euros net (hors frais de vente et frais annexes - dont frais notariaux et de géomètre - en sus à la charge de l'acquéreur) ;

**HABILITE** son Président, ou son Vice-Président le représentant, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant ;

**DÉSIGNE** Maître Maxime GRAILLOT, Notaire associé à DEAUVILLE, pour établir les actes et tous documents nécessaires à cette opération.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



**Ihsane ROUX**  
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER  
Date de signature : 05/02/2026  
Qualité : Président



**Philippe AUGIER**  
Président

Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)

f in   

Bénéville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 11/02/2026



ID : 014-241400415-20260209-D003\_300126-DE